



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Ecole Académique de la Formation Continue EAFC**

Rouen, le lundi 5 juin 2023

Elodie LAMART

**Secrétaire générale adjointe – Directrice des
relations et ressources humaines**

Affaire suivie par :

Christine ALLIGIER
Cheffe de division de l'EAFC-DIFOR
Mél. eafc@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique Normandie
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex 1

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie -
Directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les délégués académiques

Mesdames et Messieurs les IA IPR, IEN ET-EG-IO

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et
chargés de mission

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les chefs de division

A

CIRCULAIRE

Objet : campagne d'inscription aux parcours de préparation des concours internes et examens professionnels 2023-2024

PJ : annexe 1 notice de candidature « demande de dérogation »

Références :

Loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique

Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État

Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics

Décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie

L'école académique de la formation continue (EAFC) a pour objectif de répondre aux besoins des personnels en matière de formation, de développement des compétences et d'évolution professionnelle. Les formations de préparation aux concours internes et examens professionnels participent au développement professionnel des personnels.

L'EAFC propose, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures, une préparation aux concours internes et examens professionnels.

L'offre de formation est proposée sous la forme de parcours constitués de modules.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir informer tous les personnels concernés et placés sous votre autorité.



PUBLICS CIBLES

Les préparations sont ouvertes aux personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (titulaires ou non titulaires) remplissant les conditions d'inscription aux concours internes ou examens professionnels au plus tard à la fin de la formation.

Les personnels contractuels inscrits devront être en poste au moment de la formation.

Les personnels qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilité mais qui souhaitent commencer à préparer un concours peuvent être retenus dans la limite des places disponibles.

Les candidats seront sélectionnés au vu de leur motivation, d'éléments complémentaires apportés par leur supérieur hiérarchique et de leur historique de formation. Sur ce troisième point, l'EAFC se réserve le droit de refuser l'inscription à des stagiaires inscrits l'année précédente, mais absents aux sessions organisées, sans motif valable.

PUBLICS PRIORITAIRES

Agent en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Agent particulièrement exposé compte tenu de sa situation professionnelle individuelle, à un risque d'usure professionnelle, après avis du médecin du travail.

Agent de statut particulier, fixé par décret, sans baccalauréat et ayant vocation à occuper les mêmes emplois de catégorie C.

L'attention des stagiaires est attirée sur les points suivants :

- L'inscription à une formation ne se substitue pas à l'inscription au concours.
- La préparation à un concours implique un investissement personnel réel, sur une durée assez longue (parfois plusieurs années) et une motivation forte du candidat. Préparer un concours suppose un travail personnel complémentaire en dehors des périodes de formation et une assiduité aux stages demandés.

PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROPOSEES PAR L'EAFC

- Agrégations internes
- CAPES, CAPET-PLP interne
- Concours interne de CPE
- Concours interne de PsyEN
- Concours personnels d'encadrement (inspecteurs - personnels de direction)
- Concours interne d'ADJAENES
- Concours interne de SAENES, classe normale et classe supérieure
- Examen professionnel classe supérieure SAENES
- Examen professionnel classe exceptionnelle SAENES
- Concours interne d'AAE
- Examen professionnel d'APAE
- Concours interne ITRF
- Concours interne assistant social
- Concours interne infirmière



Cas particulier des concours pour lesquels aucune préparation n'est proposée :

Pour les préparations des concours enseignants, dans les disciplines pour lesquelles il n'y a pas d'offre de formation, les personnels qui le souhaitent peuvent préparer le concours dans une autre académie. Les candidats doivent au préalable solliciter l'autorisation de la rectrice de l'académie en lui adressant, sous couvert de leur chef d'établissement, une demande de dérogation jointe en annexe. Les candidats ayant reçu un avis favorable de l'EAFC et de l'académie sollicitée recevront des ordres de mission autorisant leur déplacement avec remboursement des frais, dans la limite de 10 allers-retours. Ils seront destinataires d'un émargement qu'il leur appartiendra de faire viser par les formateurs et de retourner à l'EAFC, avec les formulaires de remboursement (état de frais présent sur chaque ordre de mission).

WEBINAIRES OU REUNIONS D'INFORMATION

Concours enseignants (y compris professeurs documentalistes), personnels d'éducation (et personnels d'orientation (PsyEN))

Des réunions d'information pourront être mises en place au début du mois de juillet. Le cas échéant, les dates seront communiquées par les responsables des préparations aux concours.

Concours personnels de direction et d'inspection

Elles se tiendront au sein de cette classe virtuelle :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/207110/creator/4006/hash/2ffb4670a6b4f42ac88f3346ca2b4ec51889dc36>

Prépa concours Personnels de direction : mercredi 14 juin de 14h à 15h30

Prépa concours Personnels d'inspection : mercredi 14 juin de 15h30 à 17h

Concours administratifs

Un webinaire d'information se tiendra le 23 juin de 9h30 à 11h00 en visio :

<https://videodiff.phm.education.gouv.fr/live/d62c1>

EN JUIN : INSCRIPTIONS AUX PARCOURS DE PREPARATION

Du lundi 19 juin 10h00 au vendredi 30 juin 16h00

Inscription à un parcours sur le site de l'EAFC :

<https://www.ac-normandie.fr/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-eafc-126484>

Toute inscription sera soumise à l'avis du supérieur hiérarchique.

Aucune inscription ne sera acceptée après la campagne, à l'exception des personnes nouvellement affectées dans l'académie ou en congé durant la campagne, ainsi que les contractuels nouvellement recrutés, et ce dans la limite des places disponibles. Leur demande sera à adresser à l'EAFC (eaafc@ac-normandie.fr) avec l'avis de leur supérieur hiérarchique.



A LA RENTREE : CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS

Avec l'avis favorable de son supérieur hiérarchique, le candidat confirme sa volonté de participer à la préparation proposée via le lien de préinscription adressé sur sa boîte mail académique à l'ouverture d'une session de formation précisant date, lieu et modalités. Le candidat retenu est accompagné jusqu'à l'admission.

Pour chaque session de formation, que celle-ci se déroule en présentiel ou distanciel, l'EAFC adressera un ordre de mission, qui comprend également un état de frais, par la voie hiérarchique aux stagiaires. A l'issue de la formation, l'ordre de mission et l'état de frais dûment complétés et signés, accompagnés le cas échéant des pièces justificatives, sont à renvoyer dans les meilleurs délais à l'adresse et au service mentionné en entête du document.

Signé Elodie LAMART